



## SERVICE OFFERT POUR LES UTILISATEURS DU SERVICE DE GARDE

Il est maintenant possible, pour les utilisateurs des services de garde, d'effectuer vos paiements par Internet ou par téléphone à la Banque Nationale et à la plupart des autres institutions financières. Veuillez noter que vous ne pouvez pas effectuer votre paiement au comptoir ou au guichet automatique.

- Clients de la Banque Nationale
  - Par Internet au [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca) - Veuillez choisir le libellé du fournisseur « COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (SDG) ».
  - Par téléphone au 1-888-TELNAT-1 ou 1-888-835-6281
  - Utiliser le numéro de référence de 20 chiffres apparaissant à votre état de compte afin d'effectuer votre paiement.
  - **ATTENTION: Seuls les frais de services de garde peuvent être payés avec ce numéro de référence.**
  - Le délai de traitement sera de 24 à 48h.
- Clients des autres institutions financières disponibles
  - Par Internet - Veuillez consulter le site Internet de votre institution financière\* et choisir le fournisseur de la Commission Scolaire Marie-Victorin (ou C.S Marie-Victorin) dont le libellé contient le mot « SERVICE DE GARDE » ou « SDG ».
  - Utiliser le numéro de référence de 20 chiffres apparaissant à votre état de compte afin d'effectuer votre paiement.
  - **ATTENTION: Seuls les frais de services de garde peuvent être payés avec ce numéro de référence.**
  - Le délai de traitement sera de 48 heures ou plus.

## AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

**Chèques et chèques postdatés :**

*ces modes de paiement prévalent toujours pour les frais de garde, mais nous préférons le paiement par internet.*

**Journées pédagogiques :**

*PAR CHÈQUES SEULEMENT, selon les modalités déjà en place.*

**État de compte :**

*La transmission par papier demeure toujours en place.*

**Note :**

*Pour les paiements par Internet ou par téléphone, le reçu fiscal de fin d'année sera émis à la personne associée au numéro de référence.*